

Strasbourg, le 13 JUL. 2022

Direction Générale Adjointe Ressources

Direction des Ressources Humaines
Pôle Dialogue Social et Conditions de Travail
Service Dialogue Social

Dossier suivi par : Loïc BILAND

Tél. : 03 88 76 66 31

Mél. : _____@alsace.eu

Monsieur Christophe ODERMATT
Secrétaire Général
Syndicat Force Ouvrière des Personnels de
la CeA
Hôtel du Département
67000 STRASBOURG

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier du 21 juin 2022, vous avez interpellé notre Président, quant aux processus de recrutement au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, en demandant ainsi à la Collectivité de revoir les modalités de recrutement d'agents contractuels. Votre courrier faisait également référence à une procédure d'embauche au sein de la DGA-Solidarités, où le recrutement d'un agent contractuel a été préféré à un agent titulaire.

Dans le choix des agents retenus sur les postes, les compétences et les expériences des candidats sont examinées pour être en adéquation avec les missions considérées de l'emploi à pourvoir, dans le respect de la réglementation.

La situation remontée par votre organisation syndicale a bien été examinée par les services de la Direction des Ressources Humaines, et le processus d'attribution du poste a été revu, en adéquation avec la réglementation applicable, de façon à réserver la priorité d'emploi à un agent titulaire. Les deux agents concernés ont été informés de cette décision.

Je peux ainsi vous confirmer que la Collectivité s'inscrit dans le respect de la réglementation applicable aux modalités de recrutement de ses agents contractuels, et dans ses engagements pris en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe Ressources



Stéphanie TACHON

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.